

Betterave 2024

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



Désherbage



chénopode



mercuriale



gaillet



morelle



fumeterre



sarve



renouée des oiseaux



éthuse stade 1 feuilles

Ray grass pression forte ou baisse efficacité AGF



Avec S-Méto	Sans S-Méto
Pré semis	
(Avadex 480 3 l/ha)	
Post semis pré levée	
Mercantor Gold 0,6 l/ha + Goltix Duo 3	Goltix duo 3
Post levée	
Centurion 1 à 1,25 l/ha + h 1 à 2 l/ha (+ Isard 0,4 à 0,6 l/ha) + actimum	AD + Isard 0,4 l/ha (2 F bett) + h
	Centurion 1 à 1,25 + Isard 0,4 (si 2eme application) à 0,6 l/ha + h 1 à 2 l/ha + actimum

Quel stade



1-2 feuilles Trop tôt



3 feuilles 1ere talle
à peine visible
Bon stade



Tallage
Trop tard



Ombellifères

Equivalences produits



	dose	MTM	QMc
Goltix Silver	4	1400	240
Kézuro	3,5	1999	248,5
Goltix silver	1	350	60
Késuro	0,9	514	64
Goltix Silver	1,3	455	78
Kézuro	1,3	742	92,3
Goltix 70%	0,5	350	/
Zepplin	0,7	/	70

Programmes Ombellifères



Infestation	PS/PL	T1	T2	T3
Forte	Kézuro 3,5	BTG Sduo ou S	BTG Sduo ou S+ Isard 0,3	BTG Sduo ou S + Isard 0,3
Forte	Goltix silver 4	BTG Sduo ou S	BTG Sduo ou S+ Isard 0,3	BTG Sduo ou S+ Isard 0,3
Intermédiaire	Kézuro 1,6	BTGsil 1,3+ Sduo ou S	BT Sduo ou S Gsil 1 + (Isard 0,4)	BTG Sduo ou S
faible	Impasse	BTGSduo ou S K 0,9	BTG Sduo ou S K 1,3	BTG Sduo ou S K 1,3
Faible	Impasse	BT Sduo ou S Gsil 1,3	BT Sduo ou S Gsil 1,3	BT Sduo ou S Gsil 1,3

Objectif ne pas dépasser 250g de quinmérac /ha/an

Technologie Conviso Smart c'est quoi?



Technique basée sur 2 éléments:

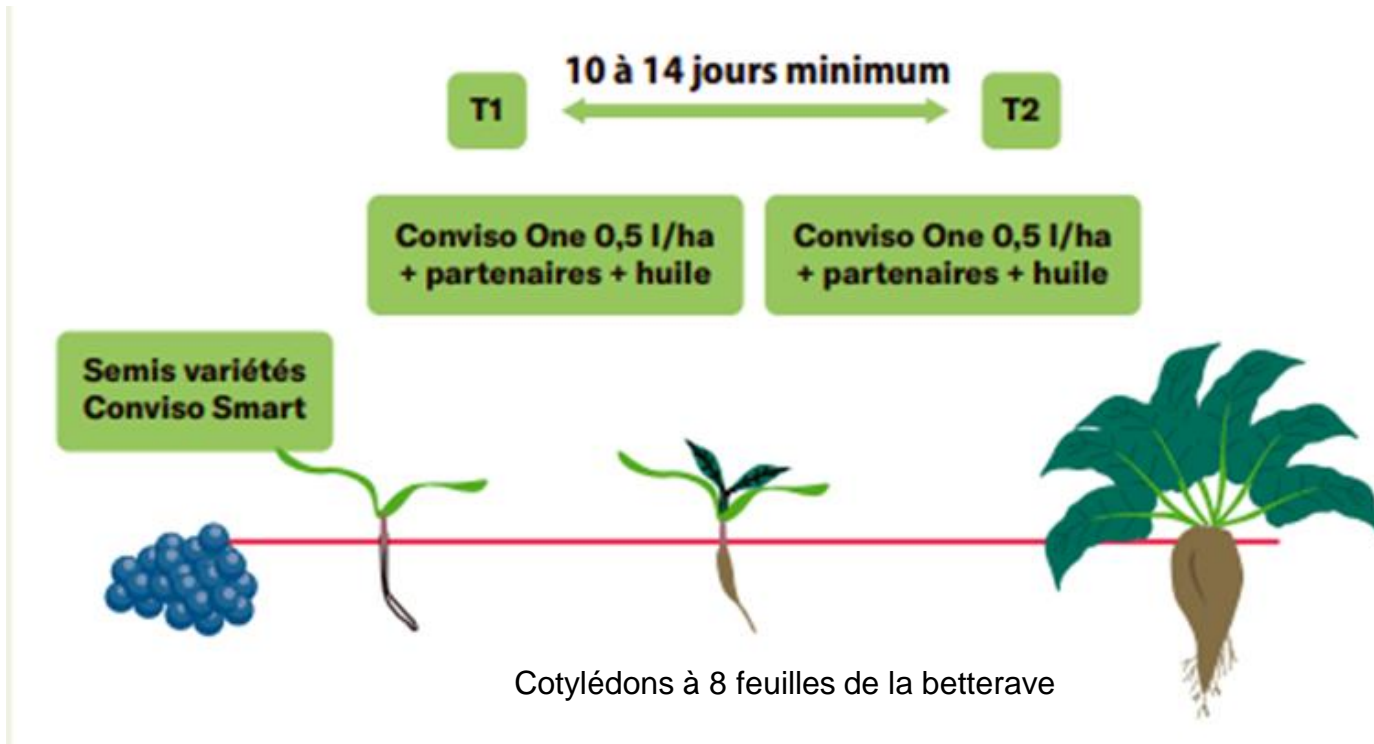
- Une semence hybride de betterave issue de la sélection classique spécifiquement tolérante à un herbicide, Conviso One famille des ALS (plusieurs semenciers proposent des variétés avec la technologie Conviso Smart)
- Conviso One: Désherbant de la famille des ALS (MA du Monsoon)

Conviso one:



- florasulam 50 g/l + Thiencarbazone-methyl 30 g/l (MA du Monsoon)
- 2 x 0,5 l/ha + Huile associé à BT ou racinaires uniquement sur variétés résistantes
- Attention: famille des sulfonylurées, bien nettoyer le pulvérisateur
- En cours de développement en plaine
- ZNT aqua: 5m
- Env 67 €/l

Comment l'utiliser?



Source: ITB

Efficacité de haut niveau sur les adventices majeures de la betterave



Chénopodes



Ombellifères



Renouées



Graminées
(sensibles ALS)



Mercuriales



Betteraves
sauvages

Synthèse moyenne des efficacités sur 3 ans - Essais 2019-20-21
CONVISO® ONE 0.5 l/ha + 0.8 l/ha Botana®/Magic® Tandem en 2 pa

CONTRÔLE

UNIQUE

Dicots et graminées

Efficacité supérieure à 95% pour les adventices suivantes :

- Renouée des oiseaux
- Renouée liseron
- Renouée à feuilles de patience
- Matricaires
- Repousses de colza
- Morelle noire
- Gaillet gratteron

Ombellifères

- Aethuse
- Ammi Majus



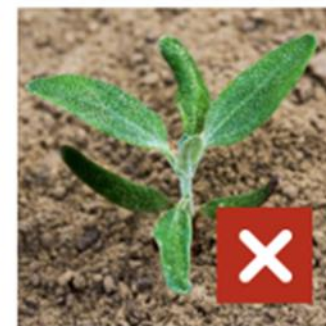
© Bayer CropScience Deutschland GmbH



Trop tôt



Correct :
Stade 2 vraies feuilles du
chénopode



Trop tard

Avantages / Inconvénients



- **Avantages:**
 - Simplification du désherbage: 2 passages et moins de produits
 - Produit efficace sur large flore dicots et graminées
 - Détruit les betteraves dites « sauvages » non résistantes
- **Inconvénients:**
 - Famille des ALS: gestion résistances graminées
 - Produit « volatil »
 - Ne pardonne pas l'erreur de traitement sur variété sensible
- Pas une solution miracle
- Adapter en priorité la variété à la problématique de l'exploitation (cerco, nématode, montées à graine...)
- Sortir du champ les montées des variétés smart technologie
- Cout: + 180 €/ha (à 1,2 u/ha) + env105 €/ha (desh)



REGLEMENTAIRE

Retrait de MA



- S-métholachlor : ex:Mercantor Gold utilisable au printemps 2024

Pas de vente après le 20 octobre 2023

- Triflusulfuron methyl : non renouvellement en attente du délai de vente et d'utilisation. **Encore utilisable en 2024**

Safari duo active: uniquement écoulement des stocks

Safari: disponible en 2024

- Avadex 480: fin utilisation 29 mars 2025

En attente homologation d'un nouvel « Avadex »

Réglementation



- DMTAP: 1 application max tous les 3 ans
Attention rotation colza, tournesol, maïs, betterave
Ex produits, Alabama, Spingbok, Tanaris, Dakota P, Isard
- Clomazone: 1 application tous les 3ans
colzor trio, Centium...
Attention rotation colza, PDT, betterave
- Quinmérac: 1 application tous les 3ans
Novall, Goltix silver, Kezuro, Tanaris...
Attention rotation colza, betterave

Fongicides



• Cercosporiose :



- Choix variétal
- Attention aux cordons de déterrage / emplacement de silo
- Attention aux parcelles voisines infestées N-1
- Seuils de déclenchement

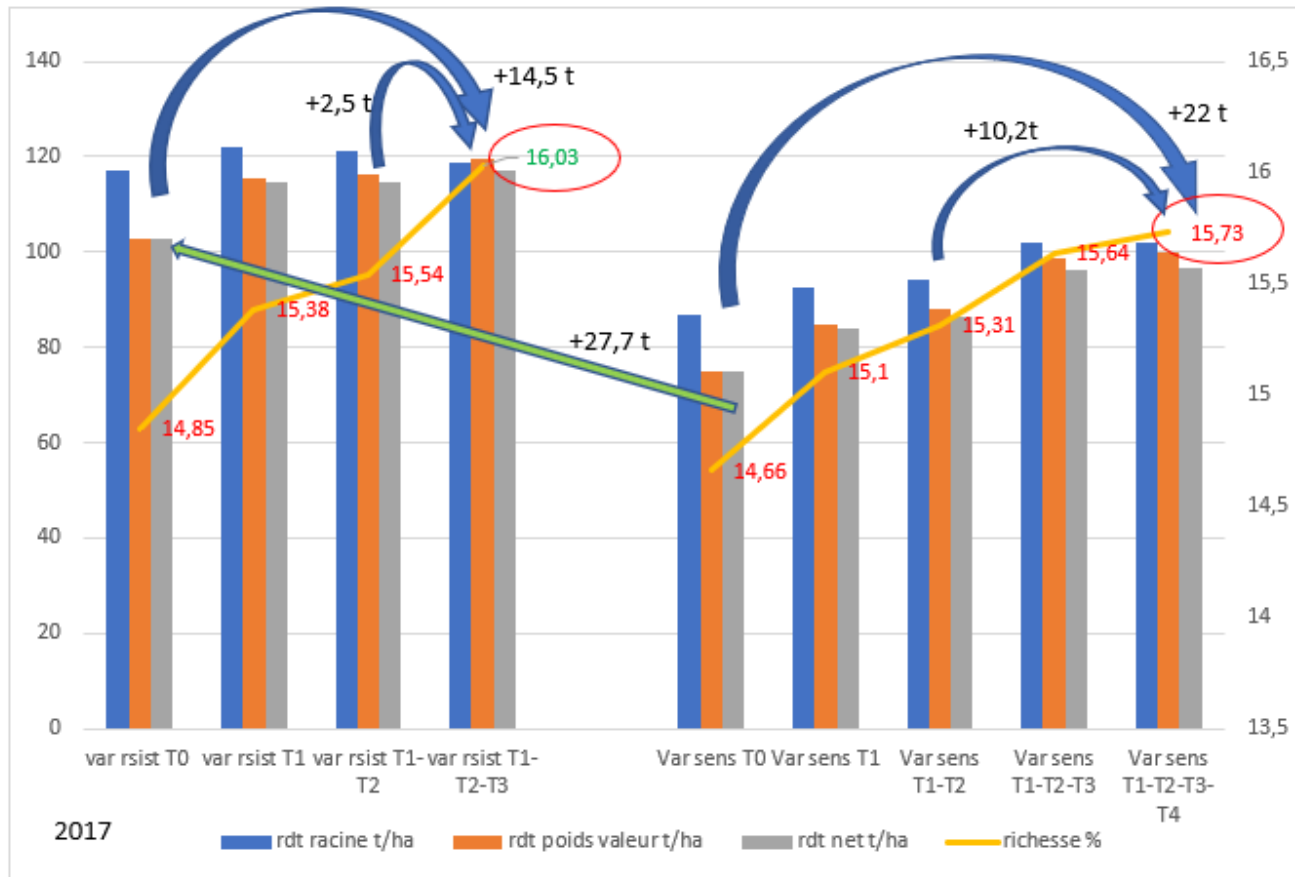
Seuil indicatif de risque	1 ^{er} traitement	2 ^{ème} traitement	3 ^{ème} traitement
Début de la protection avant le 15 août			
Oïdium	15 %	30 %	30 %
Rouille	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	1 %	20 %	25 %
Ramulariose	5 %	20 %	25 %
Début de la protection après le 15 août			
Oïdium	30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille	40 %		
Cercosporiose	20 %	25 %	
Ramulariose	20 %	25 %	



❖ Revystar xl

- Méfentrifluconazole 100 g/l + Fluxapyroxad 50 g/l
 - Dose: 1 l/ha
 - Nb applications max: 2
 - ZNT aqua: 5m
 - DSR: 3m
 - DAR: 28 jours
- ❖ Attente homologation Propulse à 1,2 l/ha \leq Spyrade en efficacité

Essai dans le Loiret



Ne pas négliger la cerco dans les zones à risques

Variétés tolérantes limitent fortement les risques

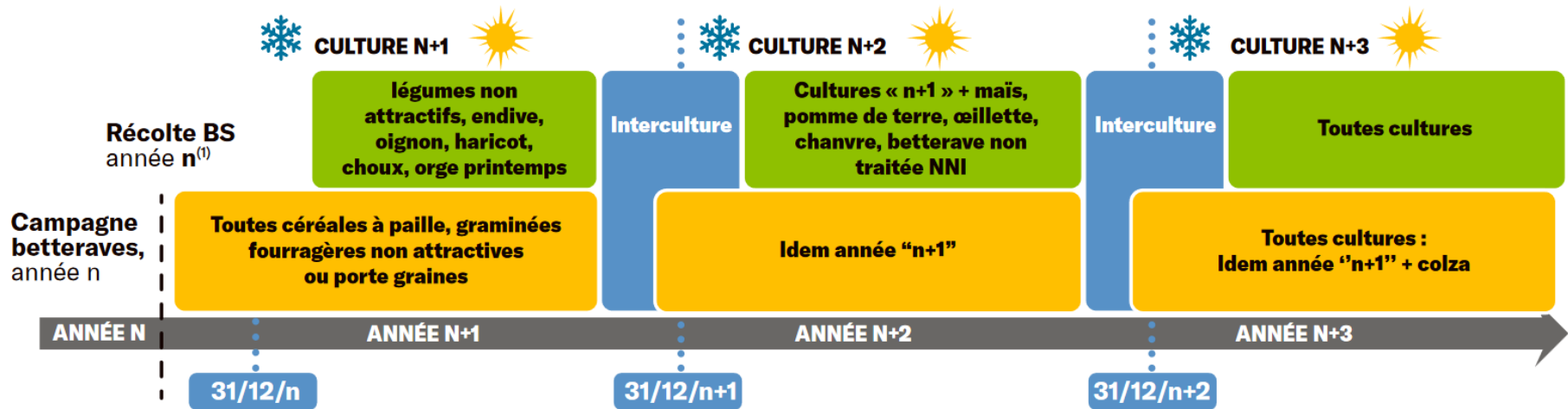
Exemple de programmes



- 1^{er} Fongicide
Spyrale** 0,9 à 1 l/ha (+ Cuivre* si risque cerco)
- 2^{ème} fongicide
Spyrale** 1 l/ha** (+ Cuivre*)
Ou Belanty 1,5 + Timball ew 0,8 ou Cuivre
Ou Timball EW 0,8 l/ha + Passerelle 0,5 (+ Cuivre*)
- 3^{ème} fongicide
Belanty 1,5 + cuivre ou Timball ew 0,8
Ou Passerelle 0,5 l/ha (+ Cuivre*)
Ou Timball EW 0,8 l/ha + Passerelle 0,5

- * Dans l'attente d'homologation et si forte pression cercosporiose 500 g à 1000 g/ha
- ** 1 seule application à 0,9 l/ha si sol drainé et 2 applications à 1 l/ha en sol non drainé

Rappel réglementaire NNI



■ Cultures d'hiver autorisées ■ Cultures de printemps autorisées (1) n = 2021 ou 2022 cultivée en betteraves avec traitement de semences NNI

- Pour les colzas et couvert mellifères semés avant le 7 octobre 2023, aucune réglementation n'est applicable.
- Pour les cultures mellifères (lin, pois, féveroles) semés après le 7 octobre 2023, l'arrêté s'applique donc ces cultures sont interdites en année N+2.
- Pour les couverts semés après le 7 octobre 2023, il est obligatoire de les détruire avant floraison.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

L'usage des produits phytosanitaires cités ci-dessus doit être conforme à la réglementation relative à la protection de la santé et de l'environnement. Lire attentivement les étiquettes des produits et respecter les indications qui y figurent. Voir les caractéristiques des produits cités dans le guide culture et sur le site internet www.ile-de-france.chambagri.fr. S'il n'y a pas de propositions de techniques alternatives, c'est qu'elles n'existent pas ou qu'elles sont inappropriées.

Toute rediffusion et reproduction interdites.